

Une ASTED renouvelée ou une fédération d'associations en documentation ?

A New ASTED or a Federation of Associations for Documentation?

¿Una ASTED renovada; o, una federación de asociaciones en documentación?

Jean-Rémi Brault

Volume 28, numéro 1, mars 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053786ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053786ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Après avoir constaté que la plupart des associations professionnelles dans le domaine de la documentation traversent une période difficile, l'auteur analyse les principales causes de cette situation. Il propose de réunir tous les spécialistes de la documentation au sein d'une fédération. Et il établit les principales étapes qu'il faudrait franchir, en particulier des Etats généraux de la documentation.

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brault, J.-R. (1982). Une ASTED renouvelée ou une fédération d'associations en documentation ? *Documentation et bibliothèques*, 28(1), 3–13.
<https://doi.org/10.7202/1053786ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Une ASTED renouvelée ou une fédération d'associations en documentation? ¹

Jean-Rémi Brault*

Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

Après avoir constaté que la plupart des associations professionnelles dans le domaine de la documentation traversent une période difficile, l'auteur analyse les principales causes de cette situation. Il propose de réunir tous les spécialistes de la documentation au sein d'une fédération. Et il établit les principales étapes qu'il faudrait franchir, en particulier des Etats généraux de la documentation.

A New ASTED or a Federation of Associations for Documentation?

After stating the fact that most of the associations for documentation are going through a difficult time, the author examines the main causes of the problem. He suggests that all documentation specialists be associated in a federation. He then defines the major steps to be taken notably a meeting of concerned people to overview all documentation activities.

¿ Una ASTED renovada; o, una federación de asociaciones en documentación? Tras haber constatado que la mayoría de las asociaciones profesionales en el campo de la documentación pasan por un período difícil, el autor analiza las principales causas de esta situación. Propone reunir todos los especialistas de la documentación en una federación y establece las principales etapas que se han de lograr, particularmente, los "Etats généraux" de la documentación.

J'ai beaucoup réfléchi, comme plusieurs autres collègues, à la création d'une éventuelle fédération des associations de spécialistes de la documentation. Je vous livre le résultat de ces réflexions. Il ne s'agit pas de conclusions dogmatiques, irréversibles et immuables. Ce sont plutôt des pistes de recherche, des hypothèses qui devraient encore être approfondies et qui mériteraient peut-être de l'être.

Je prends pour acquis que la situation actuelle des diverses associations professionnelles est difficile à de multiples égards: recrutement laborieux, budget serré, services limités. J'accepte également l'hypothèse, dont on conviendra qu'elle est vraisemblable, que la situation, abandonnée à elle-même, peut ne pas s'améliorer et que les contre-coups de la récession et de l'inflation peuvent être ressentis par les associations comme ils le sont par les individus et par la société tout entière. Je ne veux surtout pas dramatiser: à moins que je sois mal informé, je ne pense pas que les associations professionnelles qui oeuvrent dans le domaine de la documentation au Québec et au Canada vivent dans un danger immédiat de faillite. Je dis simplement ceci: il m'apparaît que la vie de ces associations présente actuellement un certain nombre de problèmes et que, si on n'apporte pas de correctifs, la situation risque de ne pas s'améliorer. C'est à partir de ces prérequis que j'ai élaboré mes réflexions.

* L'auteur est conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec.

1. Cet exposé a été présenté le 6 novembre 1981, dans le cadre de l'atelier du Comité d'orientation lors du congrès de l'ASTED.

Je regrouperai mes réflexions autour des thèmes suivants:

- les causes de la situation actuelle;
- les moyens de corriger la situation actuelle;
- les étapes à franchir pour remédier à la situation actuelle.

Les causes de la situation actuelle

Quand un observateur un tant soit peu attentif examine la situation actuelle de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et qu'il compare cette situation à celle des autres associations professionnelles qui travaillent dans le domaine de la documentation, il arrive rapidement à un certain nombre de constatations évidentes. Je vous en livre quelques-unes.

La multiplicité des associations

Déjà en 1972, la Commission de révision des objectifs et des structures de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (A.C.B.L.F.) avait identifié ce problème. Et le chapitre 2 du rapport de la Commission² conserve toute sa pertinence et toute son actualité. Parce que peut-être certaines personnes ne l'ont pas lu et surtout parce qu'un plus grand nombre de personnes l'ont oublié, je me permets de rappeler les principales données que nous avons recueillies.

Outre l'ASTED, les membres de notre profession sont également invités à adhérer à d'autres associations professionnelles. Je mentionne les suivantes: l'Association des bibliothécaires du Québec (A.B.Q./Q.L.A.), l'Association canadienne des sciences de l'information (A.C.S.I./C.A.I.S.), la Canadian Association of Research Librarians (C.A.R.L.), la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (C.B.P.Q./C.P.L.Q.), la Canadian Library Association (C.L.A.), la Special Libraries Association (S.L.A.).

En plus, les bibliothécaires universitaires travaillent au sein de la sous-commission des directeurs de bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et ceux des bibliothèques de collèges travaillaient au sein de la Commission des directeurs de bibliothèques de la Fédération des Cégeps.

Il ne faut pas oublier que la plupart des bibliothécaires et des techniciens de la documentation sont membres de syndicats professionnels ou de syndicats de fonctionnaires. Il convient aussi de mentionner que plusieurs collègues appartiennent ou appartenaient jusqu'à récemment à des regroupements comme la Library Staff Association of McGill University, la Montreal Protestant School Board: School Librarians Committee, la Quebec Association of School Librarians, l'Association des bibliothécaires scolaires du Québec, etc. Il est même probable que nous puissions identifier une dizaine d'autres associations.

Ce qu'une association implique

Une association qui veut vraiment vivre, se développer, atteindre les buts et objectifs qui ont motivé sa création et qui veut rendre assez de services à ses membres pour que ceux-ci se sentent justifiés d'y appartenir, une telle association doit se donner un Bureau ou un Conseil d'administration et un secrétariat. Elle doit aussi créer des comités, groupes de travail, sections, comités conjoints, délégations, correspondants, etc.

Lors de l'enquête que nous avons poursuivie en 1972, nous avons identifié soixante instances au sein desquelles les membres des diverses associations travail-

2. Association canadienne des bibliothécaires de langue française, Commission de révision des objectifs et des structures, *Rapport de la Commission de révision des objectifs et des structures*, Montréal, A.C.B.L.F., 1972, p. 31 - 41.

laient. Avec le résultat que:

23 personnes occupaient 2 postes;
13 personnes occupaient 3 postes;
5 personnes occupaient 4 postes;
2 personnes occupaient 5 postes;
1 personne occupait 7 postes;
1 personne occupait 8 postes;

Et nous émettions alors les commentaires suivants:

A l'exception de quatre ou cinq personnes dont c'est un peu la fonction de participer à divers comités, les autres ont déjà une occupation accaparante dans une bibliothèque et on pourrait s'interroger sur l'efficacité du travail qu'elles accomplissent dans divers comités ou encore louer leur courage.³

Et nous ajoutions:

S'il est facile à l'occasion des assemblées de proposer la création de nombreux comités, il devient plus difficile de trouver des volontaires qui accepteront de travailler bénévolement et efficacement au sein des dits comités. (. . .) Il arrive même que des comités créés par deux ou trois associations travaillent sur un sujet identique.⁴

Donc, la création et la survie d'une association supposent la participation de ses membres, une participation qui a bien des chances d'être directement proportionnelle à l'efficacité de l'association. Cette participation se vérifiera dans les activités des comités. Elle se vérifiera aussi par la présence au congrès annuel.

Car, une association implique un congrès annuel. Malgré les efforts énormes que suppose la préparation d'un congrès, malgré les frais de plus en plus élevés qu'entraîne la participation à un congrès, malgré le fait que les employeurs se sentent de moins en moins disposés à défrayer les coûts des congrès, chaque association continue de tenir son congrès annuel et un certain nombre de membres continuent d'y participer.

Or, notre présence à un congrès exige les frais d'inscription, le transport, les frais d'hôtel et les frais de repas, sans oublier le salaire qui est versé par l'employeur durant ces journées.

Malgré tout, je ne prétends pas que la participation à un congrès ne soit pas rentable, professionnellement et personnellement. Ma participation personnelle à de nombreux congrès, l'importance que j'attache à la présence effective de l'institution que je dirige à un certain nombre de congrès, l'insistance que je mets et les facilités que j'offre pour que le personnel de cette institution soit présent aux congrès des associations dont il est membre, démontre avec quel sérieux je considère ces congrès. Je veux simplement souligner et rappeler que la création d'une association implique aussi la tenue d'un congrès annuel.

Une association requiert aussi un bulletin ou une revue ou un périodique. Plus ou moins élaboré, plus ou moins luxueux, ce périodique exige toujours un travail considérable de la part des personnes qui acceptent d'en être responsables et des frais de plus en plus importants pour assurer sa réalisation et son expédition. Et ce périodique n'est ni un caprice, ni un objet de luxe. Il peut (et il devrait) constituer un véhicule essentiel pour la diffusion de l'information, pour la bonne circulation de la vie à l'intérieur de l'association, pour la promotion des idées fondamentales que l'association peut mettre de l'avant, pour le maintien du dia-

3. Ibid., p. 37.

4. Ibid., p. 37 - 38.

logue avec les membres. Donc, un tel périodique est important mais il coûte cher. Une association implique aussi un secrétariat, c'est-à-dire un local, une papeterie, un équipement de bureau, un personnel à temps complet ou à temps partiel. Les bilans financiers de l'ASTED et de la C.B.P.Q. vous diront, mieux qu'un long discours, ce que cela coûte. Or, un tel secrétariat n'a pas à être justifié. Nous ne pouvons pas demander aux membres qui ont déjà un emploi à plein temps d'assurer une permanence pour une association dont le nombre de membres est important et dont les activités sont nombreuses.

Une association implique donc la participation de ses membres. Elle suppose un congrès, un périodique, un secrétariat. Il est bien normal qu'elle requiert aussi une cotisation. Toute cette machine exige des sous. C'est le nerf de la guerre, pour répéter un lieu-commun. Or, même si elles sont partiellement déductibles de l'impôt sur le revenu, ces cotisations constituent une charge d'autant plus lourde que le membre a des obligations personnelles ou familiales importantes et qu'il est sollicité par plusieurs associations. Ces cotisations sont d'ailleurs de plus en plus élevées puisque, d'une part, elles suivent la courbe de l'inflation et que, d'autre part, l'association voulant offrir de plus en plus de services, est obligée d'augmenter l'échelle de ces cotisations.

Mais je ne veux pas m'étendre davantage sur cet aspect de mes réflexions. Je veux seulement rappeler que l'association, tant par le nombre de ses membres que par l'ampleur de son budget et son importance sociale, doit se doter de structures administratives à la fois souples, efficaces et cohérentes. Je veux qu'on se souvienne que ces structures doivent se situer au niveau des services que l'association espère rendre à ses membres et au niveau de la présence qu'elle espère assumer dans la société. Je veux qu'on ait présent à l'esprit que, pour accomplir adéquatement son mandat, l'association doit se doter au moins d'une structure minimale, organiser si possible un congrès annuel, créer un périodique et le rendre aussi vivant que possible, se donner un secrétariat et évidemment, imposer une cotisation. Et par dessus tout cela, presque malgré tout cela, il ne faut évidemment pas oublier que chaque association doit recruter le plus grand nombre possible de membres.

Le bassin de recrutement

Pas de Bureau ou de Conseil d'administration, ni de comités et de groupes de travail s'il n'y a pas d'abord des membres. Pas de structure même minimale, ni évidemment de congrès, ni de bulletin, ni de périodique quel qu'il soit, ni de secrétariat s'il n'y a pas d'abord des membres.

Quel est le bassin de recrutement possible pour les diverses associations qui veulent réunir le personnel des centres de documentation et d'information, des bibliothèques, des audio-vidéothèques, des cinémathèques, etc.? Je ne parle pas du nombre de membres actuels des diverses associations. Je parle du nombre de membres potentiel, du nombre de personnes qui pourraient adhérer à ces associations.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec pourrait recruter environ 1300 bibliothécaires professionnels. Il semble que ce soit le bassin de recrutement où elle peut s'approvisionner. Or, actuellement, elle a recruté 965 membres qui répondent aux critères d'admission et qui ont accepté de devenir membres.

Les autres associations ne se sont pas données des critères d'admission aussi exigeants et peuvent recruter toutes les personnes qui, à un poste ou à un autre, travaillent dans les bibliothèques, les centres de documentation et les centres d'information, et même toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre sont intéressées par leurs activités, comme par exemple les libraires et les éditeurs.

J'ai essayé de compiler des statistiques. Si mes résultats ne constituent pas des chiffres d'une exactitude absolue, ils nous donnent au moins un ordre de grandeur (voir le tableau I).

Tableau I: Personnel par type de bibliothèques

| | Personnel professionnel | | Personnel non-professionnel | |
|--------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| | Temps complet | Temps partiel | Temps complet | Temps partiel |
| Universités | 443,5 | | 1199 | |
| Collèges publics | 102,5 | | 222,55 | |
| Collèges privés | 33,9 | | 73,6 | |
| Ecoles secondaires | 99 | 72 | 646 | 189 |
| Ecoles élémentaires | 69 | 80 | 113 | 754 |
| Bibliothèques publiques | 148 | | 583 | |
| Bibliothèques gouvernementales | 77 | | 352 | |
| Bibliothèques spécialisées | ? | | ? | |
| Total | 972,9 | 152 | 3189,15 | 943 |

Notons tout de suite que les statistiques concernant les bibliothèques des secteurs élémentaire et secondaire sont fort approximatives et incomplètes. Elles couvrent à peine 1 400 écoles sur 3 000 et n'incluent pas la Commission des écoles catholiques de Montréal. Cependant, pour ces deux secteurs, j'ai inclus dans la notion de professionnel non seulement les bibliothécaires mais aussi les conseillers pédagogiques, les enseignants bibliothécaires et les spécialistes en moyens et techniques d'enseignement. Quant au secteur des non-professionnels, j'ai également inclus, outre bien sûr les techniciens de la documentation, les techniciens en audiovisuel et autres techniciens, les commis, les agents de bureau et les secrétaires.

Quant aux données concernant les bibliothèques spécialisées, je n'ai pas encore réussi à les compiler. Toutes ces difficultés à recueillir, à colliger et à compiler des statistiques concernant les bibliothèques, les centres de documentation et les centres d'information, m'incitent à penser que, un jour, il faudra bien se donner un bottin unique qui contiendrait toutes les informations utiles.

Ceci dit, le nombre de membres des diverses associations est actuellement à peu près le suivant (voir le tableau II).

Tableau II: Nombre de membres des diverses associations

| Associations | Membres |
|--------------|---------|
| ASTED | 950 |
| CBPQ | 965 |
| ACSI/CAIS | 405 |
| ABQ/QLA | 269 |
| CARL | 30 |
| SLA | ? |
| CLA | ? |

Que peut-on tirer de ces statistiques? D'abord, la Corporation recrute actuellement environ 75% du nombre de membres possible. CARL recrute 100%, c'est-à-dire les 30 membres admissibles. L'ACSI et l'ABQ recrutent certainement un très faible pourcentage des membres qu'elles pourraient légitimement espérer

recruter. Quant à l'ASTED, elle ne recrute sûrement pas la moitié des membres qu'elle devrait recruter, compte tenu que toutes les personnes qui travaillent dans une bibliothèque peuvent adhérer à cette association.

De ces quelques statistiques, on peut donc tirer, sinon les conclusions, du moins les réflexions suivantes:

- a) D'abord, si l'on excepte la Corporation qui ne recrute que chez les professionnels, toutes les autres associations sollicitent la même clientèle.
- b) Cette clientèle est relativement peu nombreuse, compte tenu du nombre relativement élevé des associations. Et par conséquent, plus la clientèle se partage et se disperse, plus le nombre de membres de chaque association risque de diminuer.
- c) Il est probable, et de multiples tests tendent à le prouver que, parmi les quelque 3 000 personnes qui peuvent adhérer à des associations, moins de la moitié adhèrent effectivement à l'une ou l'autre association et que ce sont majoritairement toujours les mêmes dont les noms figurent dans les listes de membres. Si bien que, dans les faits, le véritable bassin de recrutement n'est pas celui qu'on pense, mais environ la moitié.
- d) Même si cela ne résulte pas de statistiques proprement dites, je ne peux pas ne pas signaler avec insistance que toutes ces associations poursuivent les mêmes objectifs, à peu de choses près: promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques, promouvoir des normes de compétence pour le personnel des bibliothèques, promouvoir le perfectionnement du personnel des bibliothèques, encourager et stimuler l'étude et la recherche en bibliothéconomie, etc.

Bien plus, une brève analyse des thèmes des congrès, des colloques et des journées d'étude, révèle que les mêmes sujets reviennent à l'étude d'un organisme à l'autre sans nécessairement faire avancer la question de façon appréciable. Je ne sais plus combien de fois j'ai entendu parler d'automatisation, d'audiovidéothèque et de collège-bibliothèque, des règles de catalogage et maintenant de Télidon. Comme on poursuit les mêmes objectifs, on prend les mêmes moyens, on traite des mêmes sujets, souvent avec les mêmes conférenciers et souvent avec les mêmes auditoires.

On ne s'étonnera donc pas que ces associations rencontrent les mêmes difficultés de recrutement et, conséquemment, les mêmes problèmes financiers. On ne s'étonnera pas que les mêmes travailleurs des bibliothèques hésitent à adhérer à plusieurs associations devant les mêmes coûts de plus en plus élevés que les mêmes membres doivent assumer. On ne s'étonnera pas que les associations se plaignent joyeusement, chacune regroupant ses membres autour des mêmes thèmes, de sorte que tout le monde a entendu parler des mêmes choses et que personne n'a entendu parler de certains aspects pourtant essentiels de notre vie professionnelle. On ne s'étonnera surtout pas qu'on hésite tellement à aborder le sujet de la multiplicité des associations, un peu comme un malade n'aime pas qu'on lui parle de sa maladie.

Désir de survie de chaque association

Chaque fois que le sujet de la multiplicité des associations est abordé, chaque fois que quelqu'un entreprend de répertorier les possibles associations de cette profession, surgit alors dans chaque association le désir impératif et viscéral de survivre. Ce sujet, devenu tabou, s'identifie à la névrose du hara-kiri collectif.

Cette crainte est légitime. Chaque association a recruté ses "fans" qui lui sont dévoués. Ces personnes ont souvent investi des efforts considérables en temps

et souvent en argent pour assurer la survie et le bon fonctionnement de cet organisme. Il constitue quelquefois un "lieu" où germent des amitiés durables, ce qui est loin d'être négligeable.

Cette crainte de voir l'une ou l'autre association disparaître est légitime. Mais elle risque de se poser dans d'autres termes: par exemple, est-il plus important d'assurer la survie d'une association ou la survie de l'ensemble de la profession? La structure qui sous-tend la vie professionnelle d'un groupe est-elle plus importante que les modalités d'exercice de cette même vie professionnelle, voire de cette vie associative?

Car, ne nous leurrions pas: les répercussions de l'inflation risquent fort, à plutôt brève que longue échéance, de rendre hypothétique la survie de l'ensemble de ces associations. Et sans jouer au prophète de malheur et sans reprendre l'énumération de toutes les causes possibles de la disparition de certaines associations, il faut tout simplement prévoir que les membres de cette profession ne disposeront plus des moyens financiers pour payer leurs cotisations à plusieurs associations. Et le nombre de membres diminuant dans toutes les associations, le risque est grand qu'elles disparaissent toutes.

La question de la survie de chaque association ne se pose peut-être donc pas dans les termes que d'aucuns ont coutume d'utiliser. Il ne s'agit pas de savoir si telle association doit disparaître au profit de telle autre. Il s'agit de savoir laquelle disparaîtra la dernière!

Ce que certains collègues pourront prendre pour une crise de pessimisme peut bien se révéler un moment de lucidité. Et il n'est pas requis que nous attendions béatement l'arrivée de ces difficultés pour commencer à réagir.

Car ce qui m'apparaît plus important que de sauver telle ou toutes les associations, c'est d'assurer la survie et le développement de cette profession et de lui procurer un "lieu" propice à la germination d'une vraie vie professionnelle. Les associations peuvent passer mais les êtres restent, comme doivent rester des milieux de vie professionnelle qui soient des sources de dynamisme.

Je me suis quelque peu attardé sur l'établissement d'un certain diagnostic de la situation qui prévaut non seulement à l'ASTED mais dans l'ensemble des associations qui sollicitent l'adhésion du personnel des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information. Je n'ai pas la prétention d'avoir identifié toutes les causes. Une recherche en profondeur reste à faire. J'ai surtout la certitude de n'avoir rien inventé de vraiment nouveau. Cette situation existait en 1972. Mais je pense que, par la force très impressionnante du nombre et par la diversité d'origine de ses membres, l'ASTED pourrait jouer un rôle de catalyseur et de leadership. Elle devrait déployer des efforts particuliers visant à planifier les projets de coordination dans la bibliothéconomie québécoise. Ainsi, cette bibliothéconomie québécoise pourrait éviter de tourner en rond, de revenir sur les mêmes sujets sans les approfondir vraiment pour aborder sans chevauchement des études sérieuses sur des problèmes du présent et de l'avenir.

Les moyens de corriger la situation actuelle

D'aucuns disent que la multiplicité des associations permet à chacun de choisir celle qui lui convient le mieux. Mais comme elles se ressemblent comme des frères utérins, cela équivaut souvent à choisir entre blanc bonnet et bonnet blanc. De plus, la situation économique actuelle ne permettra pas le maintien indéfini de cette concurrence.

Diverses solutions peuvent être invoquées pour corriger la situation actuelle. Je prends le risque de livrer en pâture certaines solutions, bien conscient qu'on

m'accusera des pires desseins, qu'on me soupçonnera de manigances pour occire une association, pour en favoriser une autre. Pourtant, tels ne sont pas mes objectifs. Je cherche une réponse à une question: quel est l'avenir de cette profession dans le contexte d'une technologie galopante? Quel est l'avenir de cette profession au Québec, à l'orée du 21^e siècle qui sera celui de l'automatisation, de l'information instantanée, à distance, de la prolifération des banques de données?

Bien sûr, chacun est libre de donner les réponses qui lui conviendront. Pour ma part, il m'apparaît qu'un sérieux recyclage est urgent et que, sur le plan de la profession, un regroupement des forces est vital. C'est pourquoi je propose les hypothèses suivantes:

On peut imaginer que toutes les associations actuelles se dissolvent pour laisser la place à une seule association nouvelle. Voilà un rêve qui peut paraître désirable à certaines personnes, mais qui est évidemment utopique. Il est probable qu'aucune des associations existantes n'accepterait de se dissoudre, même au profit d'aucune autre.

On peut imaginer aussi que le personnel des bibliothèques, des centres d'information et de documentation se regroupe par discipline professionnelle. Ainsi, les bibliothécaires seraient regroupés au sein d'une association, les techniciens de la documentation dans une autre, les informaticiens de la documentation dans une autre, les audiovisuothécaires auraient leur association, etc.

Coïncidant avec ce regroupement sur le plan vertical, j'imagine le maintien des sections qui permettent à tout le personnel d'un secteur de travailler ensemble à la poursuite d'objectifs particuliers. Ainsi, tout le personnel des collèges trouverait un lieu privilégié où il pourrait élaborer des projets, entreprendre des actions de revendication ou de promotion, de même pour tout le personnel des bibliothèques publiques, ou pour tout le personnel des bibliothèques de la santé, etc. Dans mon esprit, ces sections devraient devenir des creusets dans lesquels des idées nouvelles naîtraient, se développeraient et feraient progresser des dossiers.

Je ne suis pas certain que, simultanément, il ne serait pas pertinent de susciter aussi des sections sur le plan géographique. Les divisions géographiques qui seraient adoptées pourraient correspondre aux dix grandes régions administratives déjà reconnues par le gouvernement du Québec, auxquelles pourraient s'ajouter d'autres divisions géographiques pour les collègues hors du Québec.

Et au-dessus de tout cela, on peut continuer à imaginer une fédération à laquelle chaque association adhérerait selon la formule approximative de la souveraineté-association. Et on me permettra de faire remarquer que, ce faisant, nous innoverions fort peu, nous calquerions assez fidèlement ce que nos collègues canadiens anglophones se sont donnés avec la Canadian Library Association et surtout ce que nos collègues américains se sont donnés avec l'American Library Association.

Cependant, il faut qu'il soit bien entendu que la formule magique qui règlera tous les problèmes et relancera cette profession avec un dynamisme nouveau, n'existe pas. Il doit être bien entendu que, quelle que soit la formule retenue, tous les regroupements imaginables n'auront de valeur que si les membres acceptent de s'impliquer de façon personnelle.

Cette hypothèse que je me permets de livrer à vos réflexions et qui devrait être mûrie par le plus grand nombre possible de collègues, pourrait se schématiser de la façon suivante.

Sur le plan vertical, la nouvelle fédération, puisqu'il faut l'appeler par son nom, compterait autant d'associations qu'il y a de catégories d'employés dans les

bibliothèques, les centres de documentation et d'information. Ainsi, on pourrait compter les associations suivantes:

- une association des bibliothécaires;
- une association des techniciens de la documentation;
- une association des spécialistes de l'informatique;
- une association des audiovisuothécaires;
- une association des archivistes;
- une association des cartothonécaires;
- etc.

Chacune de ces associations se donnerait un Bureau, un Conseil d'administration, des règles de fonctionnement. Chacune établirait ses buts et ses objectifs.

Globalement, sur ce plan vertical, ces associations seraient davantage professionnelles, presque corporatives. Leur rôle se situerait surtout au niveau de la défense des intérêts professionnels de leurs membres, au niveau de la promotion de la profession.

Sur le plan horizontal, on pourrait regrouper les membres selon les organismes dans lesquels ils travaillent. Ainsi, j'imagine, par exemple, les associations suivantes:

- une association du personnel des bibliothèques de collèges;
- une association du personnel des bibliothèques de services de la santé;
- une association du personnel des bibliothèques publiques;
- une association du personnel des bibliothèques universitaires;
- une association du personnel des bibliothèques des secteurs secondaire et élémentaire;
- peut-être une association des directeurs des bibliothèques universitaires et des grandes bibliothèques du Québec, semblable au ARL américain et au CARL canadien;
- une association du personnel des bibliothèques spécialisées et des centres de documentation;
- etc.

On le voit, ces associations n'auraient pas pour mandat la défense des membres. Elles chercheraient plutôt à promouvoir le développement d'un secteur précis. Leur rôle consisterait à travailler à l'établissement d'un réseau complet de bibliothèques ou de centres de documentation ou d'information dans le secteur spécifique de leurs activités. Et elles seraient dans une situation privilégiée pour développer des mécanismes de collaboration, sinon d'authentiques réseaux. Ces associations se donneront les moyens pour atteindre leurs buts et objectifs spécifiques. Elles éliront un Bureau et un Conseil d'administration, se donneront un programme d'action selon un plan triennal ou quinquennal et se doteront de structures souples qui leur permettront de réagir rapidement en cas de besoin.

Sur le plan diagonal, ou plus précisément sur le plan régional, je vois bien des associations qui regroupent toutes les personnes qui travaillent dans toutes les bibliothèques, dans tous les centres de documentation et dans tous les centres d'information d'une région donnée. Et ces régions, je le rappelle, pourraient correspondre aux grandes régions administratives du Québec, auxquelles pourraient s'ajouter d'autres régions pour les collègues qui oeuvrent hors du Québec.

A ces associations régionales, je donnerais un mandat précis: celui d'établir des mécanismes précis mais souples de collaboration entre toutes les bibliothèques de la région. Que ce soit dans le secteur du traitement documentaire ou dans celui du prêt entre bibliothèques ou dans celui de l'entreposage de la documentation peu ou pas utilisée ou dans quelque autre secteur, les institutions documentaires de la région, par le truchement de leur association régionale, par le truchement

du Bureau et du Conseil de cette association régionale, se doteront d'outils de coopération et de collaboration qui m'apparaissent de plus en plus essentiels.

Au-dessus de ces trois types d'associations et les intégrant, les encadrant et les coiffant, sans leur amputer une légitime, féconde et nécessaire autonomie, je vois une sorte de fédération. C'est ce qui légitime mon appellation de structure à l'image et à la ressemblance de la souveraineté-association.

On comprendra, j'espère bien, que je ne veuille pas entrer dans tous les méandres de l'organisation et de l'établissement des structures de cet organisme. Si jamais le principe de cette réorganisation était accepté, il faudra absolument qu'un certain nombre de personnes se penchent sur ce problème et proposent un échéancier et des étapes à franchir.

Les étapes à franchir pour remédier à la situation actuelle

Avant de définir et de préciser les étapes à franchir, il est pertinent d'élargir mon propos. Si notre profession connaît des problèmes sur le strict plan professionnel, elle en connaît aussi et surtout sur le plan des bibliothèques et des centres de documentation et d'information.

Qu'il suffise de mentionner la situation alarmante et désastreuse des bibliothèques des secteurs élémentaire et secondaire, où me dit-on, le nombre de bibliothécaires et de techniciens diminue constamment. Qu'il suffise de rappeler la situation des bibliothèques collégiales et universitaires où les réductions de budgets et les coupures de postes créent une situation telle que ces organismes s'avèrent de moins en moins aptes à remplir le mandat qui leur a été confié. Faut-il aussi rappeler que les bibliothèques publiques, malgré les efforts considérables qui ont été accomplis depuis quelques années, aussi bien par les directeurs de ces bibliothèques que par le ministère des Affaires culturelles, continuent à marquer le pas et accusent un retard important par rapport aux autres provinces du Canada et aux états américains voisins, comme par rapport à la nécessité absolue de desservir l'entière population québécoise. Faut-il encore souligner la situation des bibliothèques gouvernementales qui réclament des injections urgentes et substantielles. Et vous devinez bien que je pourrais vous parler longuement de la Bibliothèque nationale du Québec qui ne remplit pas tout le mandat qui lui a été confié, faute d'avoir les budgets et le personnel requis.

En somme, le panorama des bibliothèques au Québec ne m'apparaît pas reluisant. A ce tableau plutôt pessimiste, il faudrait ajouter le fait que, malgré les promesses ministérielles réitérées, la véritable coordination des bibliothèques québécoises ne s'est jamais concrétisée. Or, cette promesse m'apparaît la clé de voûte de tout véritable essor des bibliothèques au Québec.

Ceci dit, j'ai le goût de vous suggérer d'inclure ce volet du tableau à l'autre volet de la situation des associations professionnelles, qui ne m'apparaît guère plus reluisant. Et compte tenu de ces deux volets, je réitère la suggestion que j'ai déjà faite à quelques reprises dans des circonstances différentes. Ce que je suggère, c'est la tenue des Etats généraux de la documentation. Dans ce projet seraient impliqués tous les organismes concernés d'une façon ou d'une autre dans le secteur de la documentation.

Au risque d'en oublier, je mentionne les suivants:

- les associations de bibliothécaires ou de spécialistes de la documentation et de l'information;
- les associations d'écrivains, de journalistes, d'éditeurs et de libraires;
- les organismes péri ou para-publics impliqués dans ce secteur;
- les ministères des Affaires culturelles, des Communications et de l'Industrie et du Commerce;
- les autres Ministères ou Régies impliqués ou intéressés dans ce secteur;
- etc.

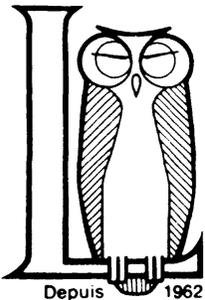
Aussi, la première étape m'apparaît être la suivante: chaque organisme devrait donner un accord de principe sur la tenue de tels Etats généraux.

La deuxième étape consiste à former un groupe de travail composé de représentants de tous les organismes impliqués. Son mandat consisterait à sensibiliser le Secrétariat général des conférences socio-économiques du gouvernement du Québec et à préparer des dossiers aussi étoffés que possible. Il faut comprendre qu'il s'agit d'un secteur culturel et aussi éminemment économique, puisqu'il génère près de 4 000 emplois et plus de 100 millions de dollars par année.

Les objectifs poursuivis consisteraient aussi bien à établir les moyens et les étapes pour relancer les bibliothèques et les centres de documentation qu'à déterminer les meilleurs moyens pour réorganiser et restructurer cette profession qui s'éparpille et se disperse dans des conflits de juridiction territoriale.

J'ai la conviction personnelle que la tenue de tels états généraux ou d'un sommet économique de la documentation, selon le titre qu'on voudra lui donner, contribuerait puissamment à éveiller ou à sensibiliser toutes les forces vives qui oeuvrent dans ce secteur de l'activité québécoise. Je suis convaincu que cette initiative, venant dans le prolongement du rapport Paré⁵ et de l'adoption prochaine d'une loi sur l'accessibilité à l'information gouvernementale, conscientisera encore davantage les autorités gouvernementales quant à l'importance des bibliothèques et quant au rôle social, culturel et économique qu'elles peuvent jouer si on leur en donne les moyens. J'ai toutes les raisons d'espérer qu'une telle activité a bien des chances de générer cette coordination nationale des bibliothèques du Québec que je crois essentielle au bon développement de ce secteur des activités documentaires québécoises.

5. Québec, Commission d'étude sur l'accès du citoyen à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels, *Information et liberté: rapport*, Québec, Ministère des Communications, 1981, 225 p.



R.M. LEDUC & CIE BIBLIOTHÈQUES

**MAINTENANT: SERVICE DE RÉPARATION ET
RELIURE DE LIVRES ET PÉRIODIQUES.**

PROTECTEURS DE LIVRES EN FILM POLYESTER • PELLICULES AUTO-ADHÉSIVES • RUBAN DE LECTO-CONTACT OU PELLIMAT • DÉVIDOIRS • TRICOL • PROTÈGE-FICHES VERTICAL, HORIZONTAL OU SURELEVÉ • FICHES-GUIDE • PROTÈGE-PÉRIODIQUES • POCHETTES DE VOLUME • ÉTIQUETTES COLLANTES LECTO-DURO • ÉTIQUETTES AUTO-ADHÉSIVES • COLLE PLAXANOL • PERFORATEURS • MATÉRIEL D'EXPÉDITION • RUBANS AUTO-ADHÉSIFS • DOSSIERS SUSPENDUS • CHEMISES • ENVELOPPES PAPIER KRAFT REMBOURRÉ.

C.P. 1379, Mariville, Qué. J0L 1J0 (514) 658-0661